

La Cli* de Cruas-Meysse

*Commission locale
d'information

LA LETTRE D'INFOS

Septembre 2025

n°23

RÉUNION PUBLIQUE SOUS LA FORME D'UNE CONFÉRENCE DÉBAT LE 7 OCTOBRE 2025

La CLI de Cruas-Meysse, dans le cadre de sa mission d'information auprès du public, organise le mardi 7 octobre 2025 à 18h30 à Meysse, salle polyvalente, une conférence débat sur le thème :

La maîtrise du vieillissement des centrales nucléaires françaises : quelles actions engagées et à venir pour assurer un haut niveau de sûreté ?



Dans un contexte de prolongation de leur exploitation au-delà de 40 ans, comment faire face aux défis à relever : la durabilité des composants non remplaçables, telles les cuves des réacteurs, la fiabilité des autres composants ou leur remplacement ?

Cette réunion annuelle est **ouverte à tous**. Elle sera animée par un journaliste professionnel. Des représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) et de l'exploitant EDF interviendront lors de cette rencontre et répondront aux questions du public.

LA 4^e VISITE DÉCENNALE DE L'UNITÉ DE PRODUCTION N°3 DU CNPE DE CRUAS-MEYSSE EN QUELQUES MOTS

Dans le cadre de la programmation de sa 4^e visite décennale, l'unité de production n°3 a été arrêtée pendant un peu plus de 7 mois du 4 août 2024 au 10 mars 2025, date de la reprise de son activité.

Elle aura permis la réalisation de chantiers de maintenance importants ainsi que des examens réglementaires. EDF a notamment procédé au remplacement des trois générateurs de vapeur du réacteur.

Cette première 4^e visite décennale sur le site de Cruas-Meysse, maintenant terminée, aura duré 217 jours.



Arrivée d'un générateur de vapeur au CNPE de Cruas-Meysse

DÉBUT DE LA VISITE DÉCENNALE 4 DE L'UNITÉ DE PRODUCTION N°1 DU CNPE DE CRUAS-MEYSSE EN JUIN 2025

L'unité de production n° 1 de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse est arrêtée depuis le 13 juin 2025 dans le cadre de sa 4^e visite décennale pour une durée de 5 mois environ.

Cette durée de visite plus courte s'explique par le fait qu'il n'y aura pas de remplacement de générateurs de vapeur car il a déjà été réalisé.

Des chantiers de maintenance majeurs sont planifiés et des modifications importantes prenant en compte le retour d'expérience de Fukushima seront apportées.

Durant cet arrêt, plus de 15 000 activités vont être réalisées.



* Les Cli sont des instances de concertation et de suivi, créées autour des Installations nucléaires de base (INB) conformément à la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

RAPPEL DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DE LA VISITE DÉCENNALE 4

La visite décennale des unités de production a lieu tous les 10 ans. La 4^e visite décennale (VD4) est donc celle qui se déroule 40 ans après la mise en service d'un réacteur.



Présentation du dispositif ultime d'aspersion à une délégation de la CLI

Chaque visite décennale d'un réacteur donne lieu à la réalisation de nombreux contrôles de conformité et à des modifications d'amélioration du niveau de sûreté. La visite décennale est une étape importante du réexamen périodique.

Trois grands examens sont notamment effectués :

- La visite complète et l'épreuve hydraulique du circuit primaire, qui vise à contrôler l'étanchéité et la robustesse du circuit primaire, en le portant notamment à une pression de 206 bars, au cours de laquelle les inspecteurs de l'ASNR vérifient l'absence d'anomalies sur le circuit.
- L'inspection de la cuve du réacteur, qui vise à contrôler l'intégrité de l'ensemble des soudures et la qualité du revêtement de la cuve à l'aide d'un robot appelé « Machine d'inspection en service ».
- La mise en pression et le test d'étanchéité et de résistance de l'enceinte du bâtiment réacteur, afin de s'assurer

que la paroi remplit parfaitement son rôle de confinement.

Des modifications visant à renforcer la sûreté de la centrale sont réalisées :

Parmi celles-ci, prenant en compte le retour d'expérience de Fukushima et pour résister à des niveaux de séisme et d'agressions météorologiques extrêmes :

- L'installation d'un dispositif ultime d'aspersion pour assurer le refroidissement du cœur du réacteur et ainsi maîtriser la température et la pression du bâtiment réacteur ;
- La mise en place d'un système supplémentaire diversifié et semi-mobile de refroidissement de la piscine d'entreposage du combustible.
- L'installation d'un répartiteur de corium. Ce dispositif étanche, situé sous la cuve du réacteur, permettrait de contenir les substances radioactives en cas de fusion des assemblages combustibles et de les refroidir pour éviter le percement du radier du bâtiment réacteur.

PRÉSENTATION DU CONTEXTE DES ENQUÊTES PUBLIQUES PRÉVUES DANS LE CADRE DES 4^{ES} RÉEXAMENS PÉRIODIQUES DES RÉACTEURS

Le code de l'environnement, demande à l'exploitant de chaque installation nucléaire de base, de procéder tous les dix ans à un réexamen de sûreté de son installation.

Les réexamens périodiques comportent un examen de conformité et une réévaluation de sûreté.

L'examen de conformité vise à vérifier que tous les systèmes sont conformes à leurs exigences de conception et sont

en état de fonctionnement (par exemple, vérifier qu'ils n'ont pas vieilli prématurément). Si des écarts de conformité sont constatés, ils donnent lieu à des remises en conformité.

Par ailleurs, dans le cadre du 4^e réexamen périodique, des études complémentaires ont été nécessaires pour démontrer la capacité des réacteurs à fonctionner au-delà de 40 ans d'activité. Elles ont pu conduire au remplacement ou à la modernisation d'équipements.

La réévaluation de sûreté consiste à prendre en compte les évolutions réglementaires, l'évolution des pratiques y compris étrangères, l'évolution des connaissances techniques et scientifiques, le retour d'expérience d'exploitation ou d'accidents survenus en France ou dans le monde...

Ainsi, à la suite de l'accident de Fukushima, l'ASNR* a demandé aux centrales nucléaires de répondre à de nouvelles exigences, notamment de résistance aux agressions externes (inondations, séismes). Les modifications nécessaires sont réalisées pendant les 4^{es} visites décennales et les arrêts suivants.

La VD4 du réacteur n°3 de la centrale nucléaire de Cruas est terminée et EDF a remis à l'ASNR le **Rapport de conclusion du réexamen (RCR)** prévu par la réglementation dans lequel il doit démontrer que l'installation peut fonctionner dix ans de plus. Ce rapport sera instruit et expertisé par les services de l'ASNR et donnera lieu à une enquête publique et à **un avis de la commission locale d'information**. Afin de l'accompagner dans ce travail, elle bénéficie d'un accompagnement par le bureau d'études DNUC.

*ASNR : Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection



BILAN DES CONTRÔLES DE L'ASNR SUR L'ANNÉE 2024

Lors de l'Assemblée plénière de la CLI de Cruas-Meysses du 8 avril 2025, l'ASNR a présenté la synthèse de ses actions de contrôle sur la centrale de Cruas-Meysses.

A l'issue notamment des 30 inspections qu'elle a conduites sur le site, dont les lettres de suites sont disponibles sur www.asnr.fr, l'ASNR a présenté ses attentes vis-à-vis d'EDF :

- La poursuite des actions engagées pour faire progresser la rigueur d'exploitation

- La poursuite de l'application des bonnes pratiques et des actions mises en œuvre pour maîtriser les arrêts de réacteur, lesquelles ont a priori bien fonctionné sur la visite décennale du réacteur n°3

- Le maintien, voire l'amplification des efforts dans le domaine de la radioprotection, les résultats de début de l'année 2025 n'étant pas à l'attendu

- un traitement approfondi et pérenne des écarts ayant un lien avec l'environnement, notamment vis-à-vis du risque de confinement liquide qui est un domaine de fragilité sur le site.

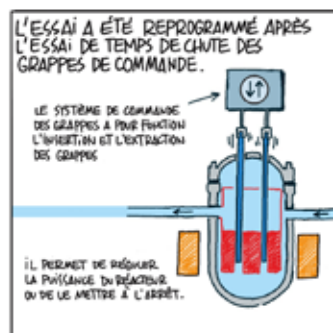
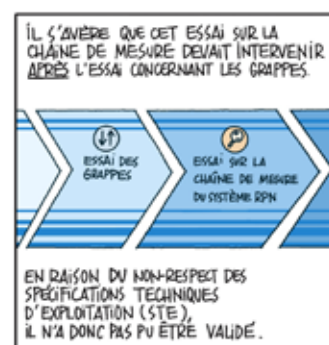
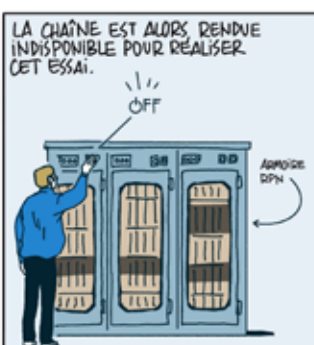
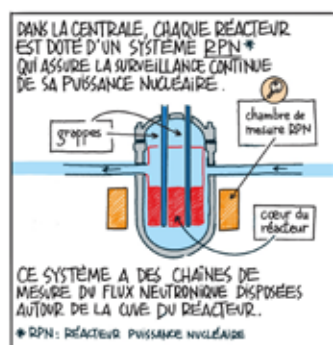
Les informations sont disponibles sur :

- le site internet du Département de l'Ardèche à la rubrique « Comptes-rendus des Assemblées Plénières de la CLI de Cruas-Meysses » : compte-rendu de l'Assemblée Plénière du 8 avril 2025 : <https://www.ardèche.fr/1378-cli-de-cruas-meysses.htm>

- le site de l'ASNR : <http://rapport-annuel2024.asnr.fr/page-41>

ÉCLAIRAGE SUR UN ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF DE CETTE ANNÉE 2025

Afin de faciliter la compréhension des événements significatifs, il est proposé ci-dessous une nouvelle forme d'explication de l'événement significatif de sûreté (ESS) déclaré le 20 février 2025 et présenté lors de l'Assemblée Plénière de la CLI de Cruas-Meysses le 8 avril 2025 :





INFOS PRATIQUES

Sites utiles

Sur ces différents sites vous trouverez des informations en lien avec le périmètre d'action de chaque institution

www.ardecche.fr

www.asnr.fr

www.anccli.fr

www.ardecche.pref.gouv.fr

Contacts

Cnpe de Cruas-Meyssse

BP 30 - 07350 Cruas-Meyssse
tél. 04 75 49 30 00

Asnr - Division de Lyon

(Auvergne/ Rhône-Alpes)
5 place Jules Ferry
69006 Lyon
tél. 04 26 28 60 00

Préfecture de l'Ardèche

Service interministériel
de défense et de protection civile
5, rue Pierre Filliat - BP 721
07007 Privas cedex
tél. 04 75 66 50 24
Courriel : defense-protection-civile@ardeche.pref.gouv.fr

CLI de Cruas-Meyssse

Département de l'Ardèche
Hôtel du Département
07007 Privas
tél. 04 75 66 75 26
Courriel : clicruasmeysse@ardeche.fr
vthouvenot-bollet@ardeche.fr

La lettre de la Cli est éditée par

Cli de Cruas-Meyssse

Département de l'Ardèche
Hôtel du Département - 07007 Privas
tél. 04 75 66 75 26



VISITE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CRUAS-MEYSSSE PAR UNE DÉLÉGATION DE LA CLI EN AVRIL 2025

Une délégation de la CLI de Cruas-Meyssse a visité la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse le mardi 8 avril 2025. C'est une visite itinérante du site a été proposée aux 22 participants.

Elle a permis de voir concrètement des équipements supplémentaires issus du retour d'expérience de Fukushima pour augmenter la sûreté de la centrale nucléaire. Ils ont été présentés en 2024 lors de la réunion publique d'octobre et lors de l'Assemblée plénière de novembre. Certains sont en cours de construction comme le Centre de crise local (CCL).

Le fonctionnement de ces équipements, installés pour certains pendant cette 4^e visite décennale du réacteur n°3, a été expliqué in situ par les professionnels, qui ont répondu aussi aux différentes questions posées.

Nouredine El Messaoudi, directeur de la centrale, nous a accompagnés tout au long de cette visite, qui a suscité beaucoup d'intérêt chez l'ensemble des participants.

Le centre de crise local, un progrès majeur en termes de sûreté

Lancé en avril 2024, le chantier de construction d'un nouveau centre de gestion de crise (CCL) de la centrale de Cruas-Meyssse se poursuit selon le planning établi. Les aménagements intérieurs du bâtiment sont en cours.

Capable de faire face aux impacts d'agressions naturelles extrêmes, le CCL sera opérationnel dans un an et demi. Il pourra accueillir 69 personnes en toute autonomie pendant 3 jours. D'une superficie de 950 m², ce centre de crise local est un bâtiment « bunkérisé ». Il est composé de 1800 m³ de béton et 220 tonnes d'acier.

Un haut niveau de performance

Une fois en service, le CCL permettra une gestion de crise globale avec des moyens télécoms indépendants en lien avec le reste de la centrale et l'extérieur, une zone de décontamination en cas de rejets atmosphériques, l'autonomie en eau et en électricité, la purification de l'air et une logistique de vie permettant aux équipiers de crise une gestion autonome durant trois jours (espaces de travail et de repos, restauration).

La construction de ce nouveau centre de gestion de crise fait partie des dispositifs déployés par EDF après l'accident de Fukushima en 2011.



QUIZZ SUR LE PARC NUCLÉAIRE FRANÇAIS ET LE CNPE DE CRUAS-MEYSSSE

1. Combien y-a-t-il de centrales nucléaires en fonctionnement en France ?
2. Combien y-a-t-il de réacteurs en fonctionnement au sein de l'ensemble des centrales nucléaires ?
3. Combien de réacteurs de 900 MWe parmi ces réacteurs ?
4. Combien de réacteurs de 900 MWe à Cruas-Meyssse ?
5. La centrale nucléaire de Cruas-Meyssse a-t-elle uniquement des réacteurs 900 MWe ?
6. Quelles sont les années de mise en service des réacteurs du CNPE de Cruas-Meyssse ?
7. Est-ce qu'une unité de production et un réacteur sont des mots utilisés pour parler de la même chose ?
8. Les réacteurs de la centrale de Cruas-Meyssse sont-ils en circuit ouvert ou fermé ?

COMPRIMÉS D'IODE STABLE

Les comprimés d'iode stable sont encore disponibles pour la population du périmètre de 0 à 10 km du Plan particulier d'intervention (PPI). Ils peuvent être retirés dans les pharmacies dont la liste est à retrouver sur le site www.sante.fr.



Le saviez-vous ?

Une INB est une Installation nucléaire de base. Le CNPE de Cruas-Meyssse a deux INB composées chacune de deux réacteurs : INB 111 composée des réacteurs 1 et 2 (R1 et R2) et INB 112 composée des réacteurs 3 et 4 (R3 et R4)



La Cli* de
Cruas-Meyssse
*Commission locale
d'information

LA
LETTRE
D'INFOS